

LE PRÉSIDENT DE L'UNION MÉTROPOLE

WU le règlement n°2013/2051 de la commission du 13 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides aux entreprises.

WJ le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation de Nouvelle Aquitaine adopté par délibération 2021 W60 de la séance plénière du conseil régional du 20 juin 2022.

MJ la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'entrepreneuriat.

WU la délibération 5.4 du 27 juin 2024 relative au lancement de l'appel à projet « Filières d'excellence ».

¹⁰ Vu la candidature à l'appel à projet Titres d'excellence déposée par l'entreprise FERRO TECH relative au projet « C'POURRAI », requête 28 octobre 2025.

CONSIDERANT que la dotation financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 40 000 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 40 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes: $40\,000/70\% = 57\,142,86$ € HT.

Distribuer à l'entreprise FERRO TECH, dont le siège est situé au 1 avenue d'Estér 87280 Limoges une aide financière d'un montant maximal de 20 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise FERRO TEON, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 24 FÉV. 2025

(Le Président,

* **Centre de données** : a également l'obligation d'une notification auprès de l'Intranasat

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D EXCELLENCE - FER'O TECH

 **27881.pdf**
(.pdf, 85,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**